

Après plus ample débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Elle est résolue par l'affirmative.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill (18), intitulé: "Loi établissant un Office des produits agricoles",

Et informe le Sénat qu'elle a agréé l'amendement apporté par le Sénat à ce bill, sans autre modification.

Suivant l'Ordre antérieur, le Sénat passe à l'étude de l'amendement apporté par le comité permanent des Banques et du commerce au Bill (17), intitulé: "Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion (1936)".

L'honorable sénateur Roebuck propose que ledit amendement soit maintenant agréé.

Après débat, et—
Étant posée la question sur ladite motion,
Le Sénat se divise ainsi qu'il suit:—

POUR, 10. — CONTRE, 18.

Elle est ainsi déclarée par la négative.

Ledit bill est alors lu la troisième fois, sur division.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

Avec la permission du Sénat, et—

Sur motion de l'honorable sénateur Robertson, il est—

Ordonné: Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeurera ajourné jusqu'à demain, à onze heures de la matinée.

Le Sénat s'ajourne.